

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le Festival des Arts de la Rue (F.A.R)**

La Ville de Bressuire va organiser une 2^{ème} édition du Festival des Arts de la Rue (F.A.R) **les 30 juin et 1er juillet 2023**, des subventions sont sollicitées.

Le centre-ville, les places et le château de Bressuire vont s'animer et se divertir pendant 2 jours avec des compagnies et artistes divers, ainsi qu'une valorisation des pratiques amateurs locales qui présenteront des spectacles d'arts du cirque, de danse, de théâtre, de musique et d'arts visuels.

Un des axes forts du festival étant de mener des actions envers et pour tous les publics notamment des scolaires et en amont du festival, afin que celui-ci se transforme tour à tour de spectateur en acteur !

Ainsi, plusieurs actions vont être menées dans cet objectif :

- Des ateliers de cirques, de danse ou d'arts visuels avec des compagnies locales ainsi que des spectacles qui seront proposés aux scolaires et au tout public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention **auprès de la Région Nouvelle Aquitaine** dans le cadre du disposition « Aide aux manifestations culturelles » à hauteur de 20 % du budget global du festival soit une demande de **12 000 €**
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Mise en réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_246-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stephanie FILLON



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_246-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022